

Pays d'Europe centrale et orientale PECO: coopération industrielle

1995/2036(COS) - 21/03/1996

La commission a adopté, moyennant certains amendements, la proposition de résolution rédigée par M. PEX. Selon la résolution proposée, le Parlement envisage une coopération plus étroite entre les secteurs industriels de l'UE et des PECO. Dans l'avis, le Parlement estime qu'une coopération plus étroite entre les secteurs industriels de l'UE et des PECO joue un rôle important dans le processus de réforme économique et dans la préparation des PECO à leur éventuelle adhésion à l'Union; de ce fait, il accueille favorablement l'intention de la Commission de développer la coopération industrielle avec les PECO. Le Parlement considère la privatisation des entreprises publiques par les PECO comme un préalable à la réussite de la coopération industrielle, qui devrait avoir pour objectif la transition vers un système industriel moderne et écologiquement acceptable. Il invite la Commission à inclure les PECO dans les programmes communautaires d'éducation et de recherche et souligne la nécessité de transformer rapidement le secteur de l'énergie des PECO, afin de pouvoir l'utiliser durablement sur le plan de l'environnement.